

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)
Date d'émission: 11/03/2025 Date de révision: 11/03/2025

Remplace la fiche: 07/21/2022 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom commercial	Turmogrease ALN 1001/00
Code du produit	BU ET&A

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
Restrictions d'emploi	Réservé à un usage professionnel

1.4. Données relative au fournisseur

Fournisseur	Service établissant la fiche technique
Hilti (Canada) Corp. 2201 Bristol Circle Suite 700 CA L6H 0J8 Oakville, Ontario Canada T +1905 8139200 1-800-363-4458 toll free, F +1 905 813 9009 ca-sales@hilti.com	Hilti AG Feldkircher Strasse 100 FL 9494 Schaan Liechtenstein T +423 234 2111 product.compliance-power.tools@hilti.com

1.5. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 101022 (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Mentions de danger (GHS CA)	H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
Conseils de prudence (GHS CA)	P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
	P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates	-	N° CAS: 80939-62-4	0,1 - 1	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319 TSOC ER 1, H372
Alkanes, C14-17, chloro (MCCP)	alcanes, C14-17, chlorés; paraffines polychlorées, C14-17 alkanes, C14-17, chloro / C14-17, chloro alkanes / chlorinated paraffins, C14-17 / chloro alkanes, C14-17 / chloro, C14-17 alkanes	N° CAS: 85535-85-9	0,1 – 1	Lact., H362

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

En cas de malaise consulter un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau.

Premiers soins général

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone. Sable. Poudre sèche. Mousse.

Moyens d'extinction non appropriés

Eau. Jet d'eau puissant. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

5.2. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
Autres informations Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Risque de glissade sur la matière renversée.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Absorbez le liquide à l'aide d'un liant inerte. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Éviter toute exposition au rayonnement solaire direct, à des températures élevées ou à un taux d'humidité de l'air élevé.

Lieu de stockage Stocker dans un endroit frais, température : de -20° C à 40 °C, Humidité de l'air : de 45 à 85 %.

Prescriptions particulières concernant l'emballage Protégez de l'humidité et de l'eau.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Gants de protection en caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

ISO 16321-1

Protection de la peau et du corps:

Porter des gants appropriés

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Aucune donnée disponible
Couleur	Jaune
Odeur	Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Odeur faible Odeur caractéristique Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	> 300 °C
Point d'éclair	> 200 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	< 0,1 hPa
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	0,85 g/cm³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Limites d'explosivité

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Acides forts. Bases fortes.
Conditions à éviter	Pas d'information disponible.
Matières incompatibles	Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Gaz toxiques.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

Turmogrease ALN 1001/00	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Alkanes, C14-17, chloro (MCCP) (85535-85-9)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg de poids corporel (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	15000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 13500 mg/kg de poids corporel (24 h, Rabbit, Read-across, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	> 48,17 mg/l air (1 h, Rat, Read-across, Inhalation (vapours))

Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates (80939-62-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé

Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates (80939-62-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Danger par aspiration	Non classé
Symptômes/effets	Pas d'information disponible.
Autres informations	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
--	------------

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé
---	------------

Alkanes, C14-17, chlоро (MCCP) (85535-85-9)	
CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, <i>Alburnus alburnus</i> , Static system, Brackish water, Experimental value, Nominal concentration)
CEr50 algues	> 3,2 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates (80939-62-4)	
CL50 - Poisson [1]	5,5 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1,2 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 10 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Turmogrease ALN 1001/00	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.
Alkanes, C14-17, chlоро (MCCP) (85535-85-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Difficilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Turmogrease ALN 1001/00	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Alkanes, C14-17, chlоро (MCCP) (85535-85-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (FCB > 5000).
BCF - Poisson [1]	6660 – 9140 l/kg (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 35 day(s), <i>Oncorhynchus mykiss</i> , Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,7 – 8,3 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117)

12.4. Mobilité dans le sol

Turmogrease ALN 1001/00	
Indications complémentaires	Pas d'information disponible
Alkanes, C14-17, chlоро (MCCP) (85535-85-9)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Alkanes, C14-17, chloro (MCCP) (85535-85-9)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	5 – 5,2 (log Koc, Experimental value)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
-------	------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Désignation officielle de transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable



Turmogrease ALN 1001/00

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Alkanes, C14-17, chloro (MCCP) (85535-85-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates (80939-62-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission 11-03-2025

Date de révision 11-03-2025

Remplace la fiche 07-21-2022

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Législation	Modifié	
1.3	Service établissant la fiche technique	Modifié	
1.4	Numéro d'urgence	Modifié	

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H315	Provoque irritation cutanée
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.